

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1946 :

Aménagement des terrains communaux de la ZAC Océan Indien : Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) au 30/03/2025 par le mandataire SPL Grand Sud

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Le Maire

Adressé à : Mairie de Saint-Pierre
97421 Saint-Pierre 97400 40-1946-DE
Date de transmission : 30/06/2025
Date de réception : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1946 : Aménagement des terrains communaux de la ZAC Océan Indien : Approbation du Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) au 30/03/2025 par le mandataire SPL Grand Sud.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°34/1659 en date du 12 septembre 2024, reçue en sous-préfecture de Saint-Pierre le 17 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de mandat avec la SPL GRAND SUD pour la réalisation de l'opération d'aménagement de terrains communaux situés dans la ZAC Océan Indien.

Le Compte Rendu Annuel au Mandant (CRAM) présenté ce jour rend compte de l'état d'avancement de l'opération au 30 mars 2025.

À cette date, le bilan comptable fait apparaître qu'aucun engagement ni dépense n'a encore été réalisé dans le cadre du mandat. Le bilan financier prévisionnel reste quant à lui inchangé, à hauteur de 3 838 360 € HT.

La cession de l'îlot 6, intervenue en 2024 (affaire n°33/1554), a mis en évidence la nécessité de procéder en urgence au dévoiement d'une canalisation d'alimentation en eau potable (AEP), appartenant au Centre Hospitalier Sud Réunion, et traversant les terrains communaux. En effet, le porteur de projet ayant exprimé sa volonté de démarrer ses travaux dès le quatrième trimestre 2025, il est impératif d'anticiper cette intervention.

Cette situation conduit par ailleurs à une réorganisation du phasage des travaux et implique une adaptation de la répartition de la rémunération de la SPL GRAND SUD dans le cadre du mandat.

Pour l'année 2025, la SPL GRAND SUD concentrera ses efforts sur deux volets : d'une part, la réalisation du dévoiement de la canalisation AEP (études et travaux), et d'autre part, le lancement des études complètes relatives à l'aménagement des futurs espaces publics.

Le montant prévisionnel des sommes à inscrire au budget communal est estimé à 341 911,66 € TTC pour l'année 2025, dans le cadre d'un budget supplémentaire, cette opération n'ayant pas été prévue au budget initial.

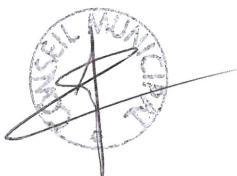
Pour l'année 2026, ce montant est estimé à 1 437 803,44 € TTC.

La rémunération prévisionnelle de la SPL GRAND SUD au titre de l'année 2025 est arrêtée à 69 572,91 € TTC.

Le CRAM arrêté au 30 mars 2025 est joint en annexe à la présente délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D' APPROUVER le présent CRAM arrêté au 30 mars 2025, maintenant le montant de l'opération à 3 838 360 € HT ;**
- D'APPROUVER le montant prévisionnel de la rémunération du mandataire (SPL GRAND SUD) de 69 572,91 € TTC pour l'année 2025 ;**
- D'APPROUVER le montant prévisionnel de la participation communale pour l'année 2025 à hauteur de 341 911,66 € TTC ;**
- D'APPROUVER le montant prévisionnel de la participation communale pour l'année 2026 à hauteur de 1 437 803,44 € TTC ;**
- D'AUTORISER le Maire, l'élu(e) délégué(e) ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine de compétences, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT
LE MAIRE



David LORION

Reçu de réception en préfecture
N° 20240164-20250620-40-1946-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025